

Conseil d'école de l'ESPE_LR
Procès-verbal du Conseil d'école du 27 mai 2014

La séance est ouverte à 14h15 sous la présidence de Madame Cadopi Marielle, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR.

Participant à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Ganteau, Madame Isabelle Lefebvre Tournier représentée par Madame Louise Nyssen,

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Monsieur Gilles Dieumegard, Madame Louise Nyssen,

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga, Monsieur Gérard Piquemal,

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Jean-Pierre Martin, Madame Sophie Villecourt,

Collège E : Représentants des autres personnels.

Monsieur Christophe Durand représenté par Monsieur Jean-Pierre Martin, Madame Nicole Muray représentée par Madame Isabelle Aliaga,

Collège F : Usagers.

Madame Lucie Sciabbarrasi représentée par Madame Capucine Ruiz, Monsieur Jacques Wagner représenté par Madame Capucine Ruiz, Madame Julie Ferrer, Monsieur Olivier Ourmieres-Montel, Monsieur Jean-Baptiste Barat représenté par Madame Florence Denjean-Daga, Madame Vanessa Godon représenté par Madame Florence Denjean-Daga,

Personnalités désignées par la Région.

Madame Béatrice Negrier était excusée,

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Marielle Cadopi, Madame Anne-Marie Filho, Monsieur Christian Nique, Madame Maryse Quéré, Monsieur Marc Rosenzweig,

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Florence Denjean-Daga, Madame Capucine Ruiz,

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé représenté par Madame Marielle Cadopi, Madame Anne Fraisse, Monsieur Michel Robert représenté par Madame Marielle Cadopi,

Invités présents à la séance.

Madame le Recteur, Armande Le Pellec Muller, Monsieur Alain Bronner, Monsieur Christian Durand, Monsieur Eric Favard, Monsieur Christophe Iung, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Patrice Séébold, Monsieur Jean-Paul Udave, Monsieur Serge Valette, Madame Valérie Vidal.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Mme Cadopi, présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR demande un volontaire parmi les membres du Conseil pour être secrétaire de séance.

Mme Capucine Ruiz est désignée secrétaire-adjoint de séance.

1- Approbation du PV du conseil d'Ecole du 1^{er} avril 2014

Le vote est organisé à main levée sur l'approbation du PV du conseil d'école du 1^{er} avril 2014 prenant en compte les corrections de forme proposés par M. Ganteau et Mme Quéré.

- **Vote sur la correction du PV du 1^{er} avril**

26 votants dont 9 procurations :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 26

L'approbation du PV du Conseil d'Ecole du 1^{er} avril est votée à l'unanimité.

2- Désignation des personnalités extérieures du Conseil d'Orientation Pédagogique et Scientifique de l'ESPE LR

Après avoir présenté les différents candidats, Mme Cadopi, présidente du Conseil d'Ecole de l'ESPE_LR propose de procéder au vote, en votant pour les deux candidats (un homme et une femme) qui ne seront pas retenus :

27 votants dont 9 procurations :

Noms des candidats	Nombre de bulletins
Amicel Jérôme	14
Bossis Jacques	2
Harpages Brigitte	1
Humeau Véronique	3
Lacoste Sandrine	9
Lasnel Alexandre	1
Orefici Frederique	11
Poujade Brigitte	2
Roche Jocelyne	0
Russo Stéphane	9
Vaysse Frédéric	0

A l'issue du vote, les candidatures de **Monsieur Amicel Jérôme** qui a obtenu 14 voix et Madame **Orefici Frederique** qui a obtenu 11 voix ne sont pas retenues.

3- Modification des statuts de l'ESPE LR et Règlement intérieur de l'ESPE LR

Pour organiser au mieux les unités de formation, Monsieur Iung, directeur de l'ESPE_LR propose de modifier les statuts de l'ESPE, en remplaçant le texte initial par le texte amendé.

Ainsi, suite à une proposition du bureau et l'analyse faite en réunion de travail des membres du conseil du 20 mai 2014, il est proposé que : « un personnel remplissant ces conditions dans plusieurs Unités de Formation, en dehors des enseignements transversaux impliquant plusieurs UF, a un droit de vote dans deux UF de son choix. »

De plus, il est également rajouté un paragraphe : « Le conseil d'Unité de formation comprend également des représentants du rectorat ayant droit de vote :

- Dans l'UF 1, les 5 DASEN sont membres de droit
- Dans les autres UF, chaque inspecteur attaché à un parcours est membre de droit »

Dans ce cadre-là, la modification du Règlement intérieur et des statuts est soumise au vote :

- **Vote sur la modification des statuts de l'ESPE_LR**

27 votants dont 9 procurations :

Abstention : 0, Contre : 0, Refus de voter : 0

Suite à ce vote positif, la modification des statuts de l'ESPE_LR est votée à l'unanimité.

- **Vote sur la modification du règlement intérieur**

27 votants dont 9 procurations :

Abstention : 0, Contre : 0, Refus de voter : 0

Suite à ce vote positif, la modification du Règlement Intérieur est votée à l'unanimité.

4- Modification des maquettes du master MEEF 1^{er}

M. Udave, responsable de l'UF1 met en relief deux propositions, fruit d'un consensus au sein de l'UF1 :

- Importance de l'enseignement numérique : isoler des Ecue spécifiques « Formation Numérique » afin que ces formations paraissent plus importantes et suscitent un investissement plus grand chez les étudiants.
- Rééquilibrage disciplinaire : le volume d'enseignement compte tenu des évolutions du concours tend à réduire de 4h chaque UE polyvalente afin de mettre 8h de plus en maths, 8h de plus en français en M1.

Mme Dejean-Daga s'interroge sur les raisons du transfert d'heures en M1 et en M2.

M. Udave explique que le français et les mathématiques n'existent au concours qu'au niveau de l'écrit, ainsi il y a eu un consensus pour un rééquilibrage disciplinaire afin d'assurer la réussite au concours et bien enseigner ces deux disciplines fondamentales.

Mme Ruiz remarque que la polyvalence et la transversalité semblent d'une telle évidence que petit à petit, a contrario, elles disparaissent. Or, ce n'est pas dans l'esprit du socle commun vers lequel la formation initiale et continue doivent tendre.

M. Udave rappelle que la maquette actuelle laissait une place importante à la pédagogie générale donc à la polyvalence.

Mme Villecourt souligne que la difficulté réside dans les contraintes horaires, et note que malgré un grand travail consensuel la proposition de modification de maquettes ne convient pas.

- **Vote sur la modification des maquettes MEEF 1^{er}**

Mme Cadopi propose de procéder au vote :

27 votants dont 9 procurations :

Contre : 0, Abstention : 8, Refus de voter : 0, Pour : 19

La modification des maquettes MEEF 1^{er} est votée.

5- Points d'information

5.1-PFA : Professeur Formateur Académique

M.Rosenzweig précise que concernant les PFA, il existe un cadre national qui est établi et qui définit les missions des PFA.

- Au niveau académique :

- 6 équivalences plein temps

- Répartition des PFA dans les disciplines : 108h réparties sur les disciplines.
- Gestion du vivier des tuteurs
- Intervention des PFA dans les formations dans le cadre de l'ESPE.
 - La fiche de poste décrivant les missions des PFA :
 - Répartition par discipline.
 - Missions des PFA.
 - Appel à candidature : un modèle de dossier de candidature.
 - Les responsables des parcours, l'employeur et la DAFPEN vont repérer les compétences de façon à dresser un vivier de formateur.

Les PFA sont recrutés pour l'année en fonction des évolutions au niveau national, mais également des évolutions au niveau académique.

M. Rosenzweig pointe deux impératifs :

- Connaître la décharge horaire
- Les chefs d'établissement doivent connaître la quotité de cette décharge

Mme Nyssen demande des précisions sur l'avenir du processus.

Mme le Recteur rappelle que les PFA ne sont pas recrutés à vie, c'est pourquoi il convient de regarder dans le système comment accompagner ceux qui ont été mobilisés, ainsi l'idée du bilan est importante.

Mme Denjean-Daga demande si les PFA, sachant que l'une de leur mission est la formation initiale, entrent en concurrence avec les temps partagés. M. Rosenzweig répond qu'à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas, le PFA est une personne supplémentaire.

Mme le Recteur ajoute que nous sommes dans une démarche qualité dans une formation qui doit être explicitement professionnelle.

5.2- Mise en stage des fonctionnaires stagiaires du 1er et 2nd degré

La présentation des dispositifs du 1^{er} degré, est faite par Mme Filho, DASEN de l'Hérault, coordinatrice au niveau académique.

M. Rouquette DASEN des Pyrénées-Orientales, explique que la formule 2x25% tend à favoriser une expérience sur deux sites différents et notamment sur la maternelle (Formation cycle 1-2 ou encore 3).

M. Rouquette souligne que les jeunes professeurs n'auront pas la responsabilité de la classe, et auront en soutien un enseignant référent qui pourra servir de tuteur.

Mme Ruiz s'interroge dès lors sur le problème d'équité entre les étudiants que poserait ce mode de fonctionnement reposant sur deux organisations du travail en établissement très différentes.

M. Martin précise qu'il y a certes un avantage de pluralité de travailler sur deux sites, néanmoins la charge de travail pour les étudiants est augmentée : deux écoles, une difficulté pour se coordonner, et sans oublier que ces étudiants devront également suivre une formation à l'ESPE.

Mme Ruiz regrette qu'une nouvelle fois, la mise en place d'un dispositif de formation en lien avec le terrain soit mis en place sans la concertation nécessaire avec les instances idoines. Les stagiaires vont devoir travailler avec des collègues auxquels ils seront imposés. Ces agents titulaires n'ont pas été informés en amont des opérations de mutation. Or les impératifs de formation ont des conséquences non négligeables sur les conditions de travail du titulaire accueillant un stagiaire (notamment imposition des jours de présence en classe). Mme Ruiz demande si la réussite de l'alternance ne passe-t-elle pas aussi par un appel au volontariat des personnels sur le terrain.

Mme le Recteur souligne que le positionnement sur une formation professionnelle a été voulu, dans des conditions un peu exceptionnelles cette année, ainsi, l'étudiant sera en stage à mi-temps et aura comme référent un PEMF.

M.Rosenzweig présente le dispositif du 2nd degré, et souligne que la mise en stage des fonctionnaires stagiaires du 2nd degré doit être codée, en effet l'académie de Montpellier doit accueillir une diversité de stagiaires :

- Mi-temps : Concernant les « concours de Droit Commun » les étudiants sont généralement inscrits en M2, et on compte un effectif de près de 350 étudiants à mi-temps.
- Plein temps de droit : près de 450 lauréats en session exceptionnelle.
- Des situations autres : comme les « concours réservés »...

M.Rosenzweig précise qu'une action est conduite depuis deux mois afin d'identifier parmi un pôle de support, ce qu'il faut proposer aux fonctionnaires stagiaires : un mi-Temps ou un plein temps. Cela suppose :

- D'identifier un support possible.
- Et de bien gérer l'alternance entre le temps en établissement.

Mme Ferrer demande à quelle date les étudiants pourront connaître leurs affectations. M.Rosenzweig répond que le 11 juillet, les résultats de concours seront communiqués dans l'académie, le 22-25 juillet, les fonctionnaires stagiaires seront informés de leurs affectations.

Le 25 août, Mme le Recteur recevra les FSTG et leur expliquera qu'il faut prendre contact avec les établissements.

5.3- Avancée du travail de la commission « Equipes Plurielles » : notion d'Etablissement Formateur

- o Notion d'Etablissement Formateur

Mme le Recteur précise deux points :

- Comment l'employeur dans les établissements scolaires participe à la formation des étudiants dans le cadre du Master Professionnel ?
- Labélisation des établissements : démarche par compétence/ Numérique/multilinguisme... Mme le Recteur souhaite pouvoir labéliser les établissements.

Mme Denjean-Daga dit que la labélisation des établissements doit être un maillage de l'académie. Mme le Recteur souligne que lesdits établissements labélisés doivent donner des gages, et que le souhait est d'éviter les déserts en élargissant sur l'ensemble de l'académie.

- o Mémoire Professionnel

Ce n'est pas un compte-rendu de stage.

C'est un mémoire adossé à la recherche, il implique l'accompagnement par un enseignant-chercheur.

Il est demandé aux présidents d'universités, aux équipes de formateurs et à l'ESPE d'avoir une idée claire des enseignants-chercheurs qui encadrent ces mémoires.

Le caractère professionnel est donné par les objectifs définis.

Il faut noter que le stage et le Mémoire sont deux documents distincts, ainsi il peut y avoir une distance totale entre les deux.

Mme Ruiz revient sur l'importance dans la constitution de l'identité professionnelle des enseignants, du lien entre recherche et pratique. Dans un métier en pleine évolution, il est nécessaire de trouver des modalités propres aux caractéristiques de la formation en alternance, si l'on souhaite voir s'inscrire des démarches de recherche dans la pratique des enseignants.

5.4- Point sur la réflexion relative aux parcours proposés aux étudiants reçus en M1 MEEF et recalés au concours

M.Iung rappelle que c'est un point sensible traité toutes les semaines au sein du « bureau de l'ESPE_LR ».

M.Rosenzweig souligne qu'il est possible d'utiliser l'UE de l'enseignement de Tronc Commun, soit 50h qui s'organise en petit groupe dans des établissements scolaires. Dès lors il conviendrait d'avoir une réflexion sur la préparation à

l'écrit et l'admission. Mme le Recteur ajoute que lorsque les reçus/collés ne sont pas très nombreux, la correction des copies pourra se faire en plus des M1.

La séance est levée à 18h12.



Conseil de l'ESPE du 27 mai 2014



0- Désignation d'un secrétaire-adjoint

1- Approbation du PV du conseil d'Ecole du 1er avril

2- Désignation des personnalités extérieures du Conseil d'Orientation Pédagogique et Scientifique de l'ESPE-LR

3- Modification des statuts de l'ESPE-LR et adoption du règlement Intérieur de l'ESPE_LR

4- Modification des maquettes du master MEEF 1^{er} degré



5-Points d'information

5.1- PFA : Professeur Formateur Académique

5.2- Mise en stage des fonctionnaires stagiaires du 1^{er} et 2nd degré
(Présentation de Mme la DASEN de l'Hérault et du doyen de l'inspection)

5.3- Avancée du travail de la commission « Equipes Plurielles » :
notion d'Etablissement formateur.

5.4- Point sur la réflexion relative aux parcours proposés aux
étudiants reçus en M1 MEEF et recalés au concours au concours



Point 1 : Approbation du PV du 1^{er} avril

.Demande de corrections proposées par M. Ganteau et Mme Quéré

Vote :

Refus de vote

**Pour
Abstention**

Contre



Point 2 : Composition du COPS

Etablissement	Prénom/Nom	Fonction
UM1	Francis Charpier	STAPS, PRAG, Docteur, Santesih
	Didier Delignières	STAPS, PR, M2H
	Yannick Stephan	STAPS, MCF, HDR, Epsilon
UM2	Serge Leblanc	PR LIRDEF
	Nicolas Saby	MCF, Directeur de l'IREM
	Geneviève Zoïa	PR LIRDEF
UM3	Lucile Médina	MCF, ARTdev, responsable de l'UF SHS
	Cécile Poussard	MCF, Département d'Etudes Anglophones
	Pascal Roquet	Directeur du service de formation continue et d'apprentissage, PR LIRDEF
UPVD	Erick Brossard	Directeur du département du Professorat et de l'Education de l'UPVD
	Bertrand Mocquet	Vice-président en charge du numérique
	Anne Witczak	Vice-présidente vie étudiante et culture
Unîmes	Marc-Jean Filaire	PRAG de lettres modernes, responsable de la Licence de lettres modernes appliquées et chargé de mission relation lycéens et aide à la réussite
	Mostafa Hatimi	MCF d'informatique et chargé de mission système d'information et numérique
	Isabelle Técher	MCF en géosciences et directrice du service de formation continue (UNIFOP)



Point sur la composition du COPS

Personnalités nommées par le Recteur	Eric Bouvier	IEN de circonscription
	Lucette Cerdan	Groupe Cerdan
	Jean-Luc Demortier	Proviseur du lycée Georges Frêche- Montpellier
	Florence Godard	IA IPR en charge de l'éducation prioritaire
	Jean-Marc Haziza	IEN ET/EG
	Martine Kavoudjian	IA IPR Lettres Modernes
	Eric Louvois	IEN adaptation et scolarisation des handicapés
	Marie-Laurence Manificier	Principale du collège Fontcarrade- Montpellier
	Anne-Monique Petitjean	Directrice de la formation des personnels de l'éducation nationale-DAFPEN
PRES/COMUE	Florence Couillaud	Enseignante en Lettres - coresponsable du parcours 1er degré à distance -responsable du site de Mende
	Martine Loubet	Enseignante de Mathématique - coresponsable du parcours 1er degré à distance
	Hélène Marquié-Dubié	MCF Psychologie spécialiste de la petite enfance

Actuellement 14 Hommes et 13 Femmes

Restent : 9 représentants désignés par le conseil d'Ecole (5F et 4H)

Lors de la réunion des membres du conseil du 11 février, les profils attendus au COPS étaient :

- Des personnes qui ont des activités de recherche dans le domaine de la Formation et l'Éducation
- Des personnes voulant s'investir dans la politique de formation continue des personnels enseignants mais aussi des Enseignants et Enseignant-Chercheurs des universités.
- Des personnes voulant s'investir dans le domaine du numérique et de son apport dans la formation
- Des personnes issues du monde économique
- La dimension partenariale : proposer des personnes du second degré, des personnes investies dans le domaine de la jeunesse et des sports, des acteurs d'insertion des jeunes (missions locales), les personnes investies dans des associations pour l'insertion des personnes en situation de handicap, des personnes appartenant à des associations de luttes contre la grande pauvreté et l'illettrisme et personnes impliquées dans des associations culturelles.
- Possibilité de choisir des personnes appartenant à d'autres ESPE
- Ancien étudiant



Propositions de personnalités extérieures

Origine de la proposition	Prénom/Nom
FSU	Jérôme Amicel
UNSA	Jacques Bossis
UNSA	Brigitte Harpage
FSU	Véronique Humeau
UNSA	Sandrine Lacoste
FSU	Alexandre Lasnel
FSU	Frédérique Orefici
UNSA	Brigitte Poujade
Mme Michel	Jocelyne Roche
UNSA	Stéphane Russo
UNSA	Frédéric Vaysse



Proposition soumise au vote

Jacques Bossis

Brigitte Harpage

Véronique Humeau

Sandrine Lacoste

Alexandre Lasnel

Brigitte Poujade

Jocelyne Roche

Stéphane Russo

Frédéric Vaysse



Université Montpellier 1



Point 3 : Proposition de modification des statuts

Remplacement du texte initial

« Le Conseil de l'Unité de Formation est constitué des enseignants et enseignants chercheurs réalisant au moins 25 heures équivalent TD dans les parcours gérés par l'Unité de Formation, des personnels BIATSS réalisant au minimum un quart de leur activité dans les parcours de l'Unité de Formation, **un délégué pour 45 étudiants, au minimum deux à parité M1 et M2.** Un personnel remplissant ces conditions dans plusieurs Unités de Formation participe au Conseil de chacune des Unités de Formation et a un droit de vote dans l'UF de son choix. »

par le texte amendé

**La composition du conseil de l'Unité
est précisée dans le règlement intérieur.**



Université Montpellier 1



Point 3 : Modification du Règlement Intérieur

Mise en place du Conseil des Unités de Formations

- Suite à une proposition du bureau et l'analyse faite en réunion de travail des membres du conseil du 20 mai, il est proposé que

« Un personnel remplissant ces conditions dans plusieurs Unités de Formation, en dehors des enseignements transversaux impliquant plusieurs UF, a un droit de vote dans deux UF de son choix. »



Université Montpellier 1



Université Montpellier 2
Sciences et Technologies



Université Paul Valéry
Montpellier 3



Université de Perpignan Via Domitia



Université de Nîmes



Académie de Montpellier
Ministère de l'Éducation Nationale,
de la Jeunesse
et de la Vie associative
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche

Cela permet ainsi à un enseignant intervenant à la fois dans la mention 1^{er} degré et l'un des parcours 2nd degré de pouvoir avoir le droit de vote dans les 2 UF concernées.

- Suite à la discussion du conseil du 1^{er} avril, un unique mode de désignation des représentants étudiants est proposé : **scrutin direct**.

« Il est procédé à une élection disjointe pour les élections des représentants des usagers de M1 et de M2. Les usagers sont représentés au conseil de l'UF de la façon suivante :

Dans l'UF 1 : un représentant M1 et M2 pour les sites de Carcassonne, Mende, Nîmes et Perpignan et deux représentants M1 et M2 pour le site de Montpellier.

Dans les autres UF : un représentant par groupe de 45 étudiants

Les représentants usagers sont désignés pour une année universitaire. »

Point 3 : Modification du Règlement Intérieur

Idée avancée lors de la réunion de travail du 20 mai :

« Propose t on que le conseil d'Unité de formation comprend également des représentants du rectorat ayant droit de vote :

- Dans l'UF 1, les 5 DASEN sont membres de droit*
- Dans les autres UF, chaque inspecteur attaché à un parcours est membre de droit »*



TITRE 3 : COMPOSITION DU CONSEIL DES UNITES DE FORMATION

Le Conseil de l'Unité de Formation est constitué des enseignants et enseignants chercheurs réalisant au moins 25 heures équivalent TD dans les parcours gérés par l'Unité de Formation, des personnels BIATSS réalisant au minimum un quart de leur activité dans les parcours de l'Unité de Formation, et de représentants des usagers dont la désignation est précisée ci-dessous. Un personnel remplissant ces conditions dans plusieurs Unités de Formation participe au Conseil de chacune des Unités de Formation. **Un personnel remplissant ces conditions dans plusieurs Unités de Formation, en dehors des enseignements transversaux impliquant plusieurs UF, a un droit de vote dans deux UF de son choix.**



Université Montpellier 1



Il est procédé à une élection disjointe pour les élections des représentants des usagers de M1 et de M2. Les usagers sont représentés au conseil de l'UF de la façon suivante :

Dans l'UF 1 : un représentant M1 et M2 pour les sites de Carcassonne, Mende, Nîmes et Perpignan et deux représentants M1 et M2 pour le site de Montpellier.

Dans les autres UF : un représentant par groupe de 45 étudiants

Les représentants usagers sont désignés pour une année universitaire.

La désignation de ces étudiants se fait par scrutin direct dans toutes les Unités de Formation.

Dans toutes les UF, il sera procédé un scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle, avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste. Il est recommandé que les listes veillent à ce que les parcours soient représentés de façon équilibrée.

En cas de non pourvoi des sièges lors du processus électoral, il sera procédé à un tirage au sort parmi les étudiants inscrits dans les parcours relevant de l'Unité de Formation et de l'année de master.

TITRE 3 : COMPOSITION DU CONSEIL DES UNITES DE FORMATION

Le Conseil de l'Unité de Formation est constitué des enseignants et enseignants chercheurs réalisant au moins 25 heures équivalent TD dans les parcours gérés par l'Unité de Formation, des personnels BIATSS réalisant au minimum un quart de leur activité dans les parcours de l'Unité de Formation, **de représentants du recteur** et de représentants des usagers dont la désignation est précisée ci-dessous. Un personnel remplissant ces conditions dans plusieurs Unités de Formation participe au Conseil de chacune des Unités de Formation. **Un personnel remplissant ces conditions dans plusieurs Unités de Formation, en dehors des enseignements transversaux impliquant plusieurs UF, a un droit de vote dans deux UF de son choix.**

Le recteur désigne 5 représentants dans le conseil de l'UF1 et 1 représentant par parcours rattaché à une UF dans le conseil de l'UF concernée. Ces représentants du recteur ont droit de vote dans l'UF.

Il est procédé à une élection disjointe pour les élections des représentants des usagers de M1 et de M2. Les usagers sont représentés au conseil de l'UF de la façon suivante :

Dans l'UF 1 : un représentant M1 et M2 pour les sites de Carcassonne, Mende, Nîmes et Perpignan et deux représentants M1 et M2 pour le site de Montpellier.

Dans les autres UF : un représentant par groupe de 45 étudiants

Les représentants usagers sont désignés pour une année universitaire.

La désignation de ces étudiants se fait par scrutin direct dans toutes les Unités de Formation.

Dans toutes les UF, il sera procédé un scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle, avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste. Il est recommandé que les listes veillent à ce que les parcours soient représentés de façon équilibrée.

En cas de non pourvoi des sièges lors du processus électoral, il sera procédé à un tirage au sort parmi les étudiants inscrits dans les parcours relevant de l'Unité de Formation et de l'année de master.



Vote sur les modifications des statuts

Vote :

Refus de vote

Pour

Abstention

Contre



Vote :
Refus de vote
Pour
Abstention
Contre



Modification des Maquettes 1^{er} degré (présentation : JP Udave)

Aménagements de la maquette premier degré (volume d'heures constant)

- meilleure lisibilité de la formation au numérique par la création d'ECUE spécifiques auxquels sont affectés des ECTS
- renforcement du volume horaire en Maths et Français (+ 8 h par discipline) e diminution du volume horaire des UE "polyvalences" (autres disciplines)



Point d'Information : PFA (Point présenté par le doyen)

Organisation mise en œuvre en vue du recrutement de professeurs formateurs académiques (PFA)

Le statut de professeur formateur académique (PFA) résulte du travail engagé par le ministère dans le cadre de l'évolution des missions et des métiers des personnels de l'éducation nationale. Deux fiches ont été rédigées par le groupe de travail en charge de la réflexion sur les formateurs du 1^{er} et du 2nd degré :

http://www.education.gouv.fr/cid77283/toutes-les-fiches-sur-l-evolution-des-missions-et-des-metiers-des-personnels-de-l-education.html#Formateurs_premier_et_second_degres

Le cadre national étant clairement défini, à la fois sur les missions et sur la reconnaissance du statut des PFA, Mme le recteur, pour l'année 2014 / 2015, a réservé des moyens sur le budget académique (6 ETP, équivalents temps pleins et un volant d'HSA, heures supplémentaires année) et mis en place une stratégie d'identification des compétences en vue du recrutement des PFA.

Temps 1, répartition des moyens : les moyens ont été répartis entre les disciplines en fonction du nombre de professeurs dans chaque discipline et en considérant également le nombre de stagiaires, la présence de personnels accompagnant autres (professeurs à temps partagé par exemple) et les situations particulières (création d'un master MEEF en STMS, situation particulière en philosophie, disposition interdisciplinaire dans les masters de Sciences ...).



Université Montpellier 1



Temps 2, rédaction de fiches de poste dans chaque discipline : un cadre académique a été rédigé par le délégué académique à la pédagogie (le DAP). En fonction de choix et de spécificités disciplinaires, chaque inspecteur a rédigé une fiche de poste. Répartition des moyens et précision des missions sous la forme d'une fiche de poste ont constitué un temps de dialogue entre les inspecteurs et les responsables de parcours MEEF de l'ESPE.

Temps 3, recueil des candidatures et constitution d'un « vivier de formateurs » : Mme le recteur fait parvenir le cadre académique des missions des PFA, l'ensemble des fiches de poste et un dossier de candidature intégrant l'avis du chef d'établissement à tous les enseignants. Le recueil et la synthèse des candidatures sont réalisés par le DAP. Les dossiers seront examinés au sein de commissions réunissant l'inspecteur de la discipline, un représentant de l'ESPE (le responsable de parcours par exemple), un représentant de la délégation à la formation et le DAP. Un vivier de formateurs est ainsi constitué.

Temps 4, recrutement des PFA : le recrutement est réalisé dans le vivier de formateurs par les services du rectorat (GRH). Ce recrutement est réalisé pour l'année 2014 / 2015, il sera révisé en fonction du service réalisé, en fonction de l'évolution du cadrage national (formation et reconnaissance des statuts), en fonction des moyens académiques investis.



Point d'information : Mise en stage des fonctionnaires stagiaires 1er degré (présentation par la DASEN de l'Hérault)

Les lauréats

2 sessions de recrutement et 2 cohortes :

1. Concours exceptionnel (jury en avril) :

Postes ouverts : 300

Lauréats à l'issue du concours : 276 (solde : - 24)

Aude	Gard	Hérault	Lozère	P.O.	Andorre
31	77	140	12	16	0

2. Concours rénové (jury en juillet) :

Postes ouverts : 340 (soit 170 ETP)

Aude	Gard	Hérault	Lozère	P.O.	Andorre
40	90	143	12	52	3



Mise en stage des fonctionnaires stagiaires 1er degré : Affectation et Organisation

	AFFECTATION	ACCOMPAGNEMENT
<p>276 PES</p> <p>Concours exceptionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - à l'année - sur des postes réservés à temps plein - affectation en mai 	<ul style="list-style-type: none"> - accueil préalable à la rentrée scolaire, semaine 35, à partir du 26 août - accompagnement assuré par les conseillers pédagogiques et/ou PEMF - en complément pour les PES, n'ayant pas été des C2 en 2013-2014 ou n'étant pas titulaires d'un master MEF : <ul style="list-style-type: none"> * en début d'année, un stage, groupé ou filé équivalant à deux semaines, d'Observation et de Pratique Accompagnée, auprès de Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs *un stage didactique d'une semaine, en lien avec l'ESPE
<p>340 PES + PES en situation de handicap, renouvellement, situations particulières</p> <p>Concours rénové</p>	<ul style="list-style-type: none"> - à l'année - sur des postes réservés à 50% - au plus près de leur lieu de formation - nature des supports : <ul style="list-style-type: none"> *décharges de direction à 50%, *des compléments de temps partiels à 50%, *des associations de 25% de décharges de direction *des associations de 25% de décharges de direction et de compléments de temps partiels à 25%. - affectation en juillet 	<ul style="list-style-type: none"> - accueil préalable à la rentrée scolaire, semaine 35, à partir du 26 août - tutorat mixte de terrain et universitaire, DSDEN ESPE, dans le cadre de mise en situation professionnelle - une formation ESPE filée, dans le cadre du master 2 - répartition des PES : <ul style="list-style-type: none"> - 1 groupe : Aude, Lozère, P.O. - en 2 groupes : Gard Hérault Organisation proposée dans le cas de 2 groupes avec une distinction possible à affiner selon les situations des départements : <ul style="list-style-type: none"> °1 groupe : les jeudi, vendredi et un mercredi matin sur deux en formation à l'ESPE, les lundi, mardi et un mercredi sur deux en responsabilité de classe *1 groupe : les mardi, jeudi et un mercredi matin sur deux en responsabilité de classe, les lundi, vendredi et un mercredi sur deux en formation à l'ESPE (à privilégier pour les PES bénéficiant de postes à 50% par association de deux 25%) * tous les M2S seront réunis sur l'ESPE le mercredi et le vendredi

Point d'information : Mise en stage des fonctionnaires stagiaires 2nd degré (Point présenté par le doyen de l'inspection)

Il est prévu que l'académie de Montpellier accueille à la rentrée 2014, des fonctionnaires stagiaires en situation différente, selon leur expérience professionnelle et leur position par rapport au master ; certains seront à mi-temps et d'autres à temps complet :

- les lauréats du concours dit « de droit commun », c'est-à-dire le concours rénové, inscrits en M2 (ou bien pour certains l'ayant déjà) : 349 FSTG attendus, hors CPE, correspondant à autant de supports à mi-temps ;
- les lauréats de la session exceptionnelle, a priori titulaires du M2 et ayant une expérience de la classe : 448 FSTG attendus, hors CPE, correspondant à autant de supports à plein temps ;
- les lauréats des concours réservés : 62 FSTG attendus, correspondant à autant de supports à plein temps.

Les réservations de supports sont engagées, en considération de plusieurs critères dont la présence d'un personnel compétent pouvant remplir les missions de conseiller pédagogique en établissement. Les affectations en EPLE seront prononcées après les résultats des concours (entre le 21 et le 25 juillet).

Des réunions de type « équipes plurielles » conduites par l'ESPE et le rectorat ont permis de prévoir une organisation facilitant l'alternance pour les FSTG à mi-temps et un meilleur accompagnement à l'entrée dans le métier pour l'ensemble des FSTG. Mme le recteur a communiqué cette organisation aux chefs d'établissement dans le courant du mois de mai et la leur présente dans les réunions territoriales (en ce moment) :



Point d'information : Mise en stage des fonctionnaires stagiaires 2nd degré

Pour les FSTG à mi-temps :

- Pour l'ensemble des disciplines sauf l'EPS :
Lundi, mardi matin et vendredi en EPLE
Mardi après-midi, mercredi et jeudi à l'ESPE
- Pour l'EPS,
Lundi, mardi matin et mercredi en EPLE
Mardi après-midi, jeudi et vendredi à l'ESPE



Pour les FSTG à plein temps :

- Il est demandé aux chefs d'établissement de libérer le mardi afin qu'il puisse être proposé un temps de formation adapté au profil des FSTG



La réforme de la formation initiale des enseignants implique un double tutorat, un tuteur en établissement et un tuteur universitaire. Les responsabilités de chacun et les modalités de travail concerté seront décrites dans un document « cahier des charges » demandé par Mme le recteur. Les missions des PFA devraient contribuer à ce travail concerté.



Mme le recteur recevra les FSTG le lundi 25 août (les temps complets le matin et les mi-temps l'après-midi). L'accueil se poursuivra les jours suivants dans le cadre d'une organisation proposée par la DAFPEN et intégrant l'intervention des formateurs et des universitaires de l'ESPE (finalisation du programme en cours).



Réunion de travail du 15 mai 2014 matin

- Quel rôle peut jouer l'établissement dans la formation? l'Etablissement Formateur, comment le définir?
- L'évaluation du master, de son stage, de son mémoire professionnel et la titularisation

Suite des travaux

- 13 juin : suivi et évaluation du stage pour les fonctionnaires stagiaires
- 17 juin : Mémoire Professionnel : ses exigences en termes de recherche, le suivi de l'étudiant.



Contenu de la discussion

- Quel rôle peut jouer l'établissement dans la formation? Quel rôle peut jouer l'équipe de direction dans le suivi du fonctionnaire stagiaire et sa formation?
 - Les chefs d'établissement souhaitent jouer un rôle dans l'accompagnement et le suivi du stagiaire dans un cadre qui serait défini au préalable.
 - L'enseignement transversal des fonctionnaires stagiaires aura lieu dans des établissements choisis pour leur capacité à apporter un plus à la formation... on peut imaginer que les étudiants dans l'UE transversale puissent suivre cette UE dans plusieurs établissements partenaires dans un même bassin géographique
 - Début juillet, un travail sera réalisé par l'équipe pédagogique de l'UE du tronc commun auquel seront associés des chefs d'établissement.
- L'évaluation du master, de son stage, de son mémoire professionnel et la titularisation
 - Tuteur « Etablissement », Tuteur « universitaire » : le premier semble bien identifié, mais pas le second : *a priori* c'est l'enseignant qui encadre le mémoire. Il n'est pas nécessairement compétent ou disponible pour visiter l'étudiant. Un autre enseignant ou un PFA peut faire la visite mais il est important que ces différents enseignants communiquent.
 - Deux visites sont envisagées en M2 : une formative en S3 et une évaluative en S4 (format d'évaluation partagé). On prévoit des visites supplémentaires pour les stagiaires en difficulté
 - Mémoire Professionnel : **objet central de la formation**, basé sur la recherche (exigence partagée, format d'évaluation partagé), possibilité de tirer profit de l'expérience du terrain, jury qui peut être pluriel, travail de recherche qui peut être valorisé par l'établissement.



Point d'Information : Parcours adapté aux étudiants reçus en M1 MEEF mais non lauréats d'un concours de recrutement

Sujet de discussion dans toutes les ESPE qui butent sur trois problématiques :

- Comment l'étudiant peut-il à la fois réussir un M2 qui ait un niveau de master et retenir de façon efficace son concours?
- Comment financer ces parcours adaptés à un petit nombre d'étudiant, ce qui surtout vrai dans les parcours de second degré?
- Comment envisager des mutualisations avec des enseignements de M1 de préparation au concours qui soient possibles en termes de contrainte d'emploi du temps et qui soient compatibles au fait que l'étudiant prépare un M2?

Solutions envisagées dans les ESPE

- Certaines ESPE envisagent de faire des DU prépa-concours reposant sur le M1 pour des publics qui ne sont pas toujours les mêmes : DU pour titulaires de M2 ou dispensés de masters pour certaines ESPE, DU pour les reçus en M1 MEEF mais non lauréats de concours à la place du M2 ou en plus du M2.
- Toutes les ESPE prévoient évidemment la possibilité à l'étudiant de poursuivre en M2 MEEF s'il le souhaite... suivant le même parcours que les fonctionnaires stagiaires... voire un parcours adapté qui bute sur les contraintes d'emploi du temps (compatibilité avec le M1) ou de surcoût.



Point d'Information : Parcours adapté aux étudiants reçus en M1 MEEF mais non lauréat d'un concours de recrutement

Réflexion au sein de notre ESPE

- Tous les étudiants reçus en M1 et non lauréats du concours seront reçus par leur responsable pédagogique afin de faire un bilan permettant de comprendre l'échec au concours et de connaître les projets de l'étudiant. Les spécificités du concours doivent être pris en compte. 3 orientations :
 - Réorientation vers un autre master
 - Poursuite en M2 MEEF sachant que l'obtention à la fois du M2 et du concours ne sera pas aisée... certains étudiants peuvent choisir de faire le M2 MEEF en deux ans afin de pouvoir re-préparer le concours. Quelle adaptation peut on faire pour ce public sans surcoût de la formation et en tenant compte des contraintes de compatibilité d'emplois du temps M1 et M2?
 - Certaines Universités envisagent de faire une prépa-concours réservée à ceux qui ont un M1 MEEF qui leur permettrait de re-participer à la préparation du concours en lien avec les étudiants de M1.
- **1^{er} degré : les UE « Accompagnement professionnel du Stage » suivie par les fonctionnaires stagiaires (UE 17 du S3 et UE 20 du S4) sont substituées par des UE « Approfondissement disciplinaire et Professionnel » qui comprend une partie de re-préparations aux épreuves de l'écrit et de l'oral.**



Point d'Information : Parcours adapté aux étudiants reçus en M1 MEEF mais non lauréat d'un concours de recrutement

Réflexion au sein de notre ESPE

- **2nd degré** : Différentes pistes sont envisagées mais aucune ne nous satisfait pleinement.

